

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 juillet 2017, sous la présidence de Mr CORABOEUF Arnaud.

Présents : Mrs CORABOEUF, KASSA, DOS SANTOS, GROENEWEG SELSCHOTTER B., SELSCHOTTER S. et Mmes DENEUBOURG, THOMASSE, BARRAS, GRAVELET.

Absents excusés : Mr LOURDEL donnant pouvoir à Mme BARRAS, Mme PAIN.

Secrétaire de séance : Mme GRAVELET

Début de séance : 20h10

Compte rendu du précédent conseil municipal du 30 juin 2017 approuvé à l'unanimité.

3 points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- création de régies cantine et garderie
- dissolution éventuelle du CCAS
- création d'un groupement de commandes pour une formation professionnelle au montage et démontage d'un échafaudage roulant.

1- BUDGET 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme suit le budget 2017 :

Dépense d'investissement :

Concessions et droits similaires	compte 2051	+ 400.00 €
Terrains nus	compte 2111	- 400.00 €
Subventions transférables Départements	compte 1313	+ 7 527.63 €

Recette d'investissement :

Subventions non transférables Départements	compte 1323	+ 7 527.63 €
--	-------------	--------------

2- DÉTERMINATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE :

Les tarifs de la cantine et de la garderie restent inchangés, à savoir :

- Pour la cantine, 3.70 €
- Pour la garderie : 2 € pour le matin et 3.40 € pour le soir, goûter inclus.

9 voix pour et 2 voix contre

3- DÉTERMINATION DU MONTANT DES LOYERS DES APPARTEMENTS :

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, décide de maintenir les loyers mensuels des appartements, soit 415 € pour le F5 et 275 € pour le F2.

4- DÉTERMINATION DE LA REDEVANCE CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels mensuels de la redevance chauffage des appartements, soit 183.75 € pour le F5 et 122.00 € pour le F2.

5- MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ASTREINTE :

Le principe de la mise en place d'une astreinte pour le personnel communal des services techniques est adopté à l'unanimité. Les modalités de mise en œuvre seront déterminées ultérieurement.

6- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE GRAND CARROUGE D'ANTAN » :

Suite à une demande émanant de cette association, le Conseil Municipal décide, par 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, de lui accorder une subvention de 200.00 €.

7- DÉTERMINATION DU TARIF DU COLUMBARIUM :

Le futur columbarium, qui sera installé en septembre 2017, comportera 16 cases.
Les montants des concessions sont, à 8 voix pour et 3 voix contre, fixés comme suit :

- 30 ans au prix de 500€
- 50 ans au prix de 750€

8- CRÉATION DE RÉGIES CANTINE ET GARDERIE :

La régie cantine fera l'objet d'une régie principale à Saint-Maurice-sur-Aveyron et de 2 sous régies à Aillant sur Milleron et à Le Charme.

La régie garderie sera mise en place à Saint-Maurice.

Ces créations ont été votées à l'unanimité, ainsi que la désignation du régisseur principal : Mme PAIN Annick et du régisseur auxiliaire : Mme DUMAS Florence.

9- DISSOLUTION ÉVENTUELLE DU CCAS :

L'hypothèse d'une dissolution du CCAS au profit d'une commission sociale municipale est évoquée et le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la 1^{ère} adjointe chargée des affaires sociales procède à une étude d'opportunité.

10- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR FORMATION ÉCHAFAUDAGE ROULANT :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un groupement de commandes pour une formation professionnelle à l'utilisation d'échafaudage roulant et approuve la mise en place d'une convention en vue de la création de ce groupement de commandes.

Il approuve également la désignation de la commune de Montbouy comme coordonnateur dudit groupement de commandes.

Fin de séance : 22h30